



Procès-verbal de la séance du 23 août 2017 à 20h00, salle du Polymatou à Bevaix

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge – **M. Gilbert Bertschi**
2. Constitution du bureau provisoire
 - a) président – doyen d'âge – **M. Gilbert Bertschi**,
 - b) secrétaire – benjamine d'âge – **Mme Sera Pantillon**,
 - c) deux questeurs – second doyen d'âge et second benjamin d'âge – **M. Dragan Bunic et M. Maxime Rognon**
3. Appel effectué par la secrétaire provisoire.
4. Lecture de l'arrêté de validation des élections.
5. Nomination du bureau du Conseil général pour la période administrative 2017-2018 :
 - a) un(e) président(e),
 - b) un(e) vice-président(e)
 - c) un(e) secrétaire
 - d) un(e) secrétaire-remplaçant(e)
 - e) deux questeurs.
6. Remplacement du bureau provisoire par le bureau du Conseil général nouvellement nommé.
7. Nomination de cinq membres au Conseil communal pour la période législative 2017-2020.

***Suspension de séance de 30 minutes pour permettre la constitution du
bureau du Conseil communal***

8. Communications du Conseil communal.
9. Lecture de l'arrêté proclamant l'élection des conseillers généraux en remplacement de ceux nommés au Conseil communal.
10. Appel des viennent ensuite proclamés élus en remplacement de ceux nommés au Conseil communal.
11. Nomination d'une commission financière provisoire de 7 membres chargée d'examiner le budget de l'exercice 2018 et les éventuels autres dossiers ayant un lien avec la finance qui seront soumis au Conseil général jusqu'au 31 décembre 2017.

12. Nomination d'une commission législative provisoire de 7 membres chargée d'examiner le règlement général et les éventuels autres règlements qui seront soumis au Conseil général jusqu'au 31 décembre 2017.
13. Divers.

1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge – M. Gilbert Bertschi

A 20h00, M. G. Bertschi, président, souhaite la bienvenue aux membres du législatif de La Grande Béroche, au public, ainsi qu'à la presse et aux membres des administrations présents ce soir.

Avant d'attaquer l'ordre du jour, le président adresse quelques mots à l'assemblée :

« C'est un honneur d'ouvrir cette première séance du législatif de La Grande Béroche. Un honneur certes, mais aussi une grande joie, joie de voir se concrétiser un projet qui a mûri dans des esprits visionnaires de notre région depuis bon nombre d'années. Grande émotion aussi pour moi et je pense également pour la plupart d'entre vous. Comment pourrait-il en être autrement lors de l'aboutissement d'un projet auquel tant de personnes, politiciens ou simples citoyens, ont participé.

Il y a quelques jours, je traversais le tunnel de base du Gothard, dans un train ultra moderne, qui roulait à 200 km/h sous 2400 mètres de hauteur de rocher. Exploit technologique et chantier du siècle qui m'ont inspiré une petite comparaison.

C'est l'ACB et Néofusion qui ont commencé par ébaucher les plans de ce qui allait être notre chantier du Siècle, à nous.

Ensuite, le Copil a dessiné les contours, la carrosserie et l'aérodynamisme du train. Il a œuvré sans relâche pour y atteler au final 6 wagons communaux. Grâce à la votation de novembre 2016, le train avait enfin le feu vert pour sa traversée non pas des Alpes, mais du Littoral-Ouest.

Traversée avec 2400 m de travail au-dessus de la tête des membres du Comité de Fusion.

Après 9 mois de trajet peut-être pas à 200 km/h, mais pas loin, sous forme de séances et de groupes de travail, de documents et de rapports, le mécanicien COFUS peut enfin entrevoir la lueur de la sortie du tunnel. Au soir de ce voyage inaugural, le TGV La Grande Béroche entre en gare de Bevaix pour y tenir son premier Conseil général.

J'adresse un grand merci à tous ceux qui, de près ou de loin, ont participé à cet exploit non pas technologique, mais bien politique et humain.

Le train de La Grande Béroche nous ouvre des horizons nouveaux et radieux. Tous les feux sont au vert, la voie de l'Avenir est libre.

Que roule La Grande Béroche !

Merci de votre attention. »

Le président ouvre formellement la séance et informe que le PV sera enregistré. Il demande aux membres du législatif de bien vouloir se présenter lorsqu'ils prennent la parole ce soir, ceci notamment pour faciliter la prise du procès-verbal.

2. Constitution du bureau provisoire

M. G. Bertschi, président, constitue le bureau provisoire du Conseil général avec la secrétaire, Mme S. Pantillon et deux questeurs, MM. D. Bunic et M. Rognon. Il précise que ce bureau est valable jusqu'au point 5 et la nomination du nouveau bureau du Conseil général.

3. Appel effectué par la secrétaire provisoire

L'appel nominal fait ressortir la présence de 41 membres. La majorité est à 21.

Le président demande si l'ordre du jour appelle des remarques.

M. J. Bergamin, de l'Entente, demande une modification de l'ordre du jour. Il propose que les candidats au Conseil communal se présentent chacun à leur tour, au maximum 5 minutes avant la nomination au point 7.

Mise au vote, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est modifié et un point 7 « présentation des candidats au Conseil communal » est ajouté. Les autres points de l'ordre du jour sont décalés et ce dernier contient désormais 14 points.

4. Lecture de l'arrêté de validation des élections

M. G. Bertschi donne lecture de l'arrêté de validation des élections communales du 18 juin 2017, signés par tous les exécutifs le 3 juillet 2017 et paru dans la feuille officielle du 7 juillet.

5. Nomination du bureau du Conseil général pour la période administrative 2017-2018

En l'absence de règlement de commune pour cette séance, le président rappelle que les règles qui prévalent pour cette séance sont celles de la loi sur les communes.

Ce mode de nomination a également été utilisé lors des premières séances des Conseils généraux des autres communes fusionnées du canton. Il précise que l'assemblée reste cependant compétente et souveraine pour en décider autrement.

Les membres du législatif ont reçu, avec la convocation, le détail et la formulation exacte des dispositions cantonales au dos de l'ordre du jour et il suppose que tout le monde en a pris connaissance.

Il se permet cependant d'attirer l'attention des élus sur quelques points :

1. Ces dispositions s'appliquent à toutes les nominations qui seront faites ce soir.
2. Le mode d'élection se fait selon le système majoritaire : en clair cela signifie que la majorité absolue est requise et ceci quel que soit le nombre de tours.
3. La majorité absolue se calcule sur le total des membres présents. S'il y a des bulletins nuls ou blancs, la majorité absolue se calcule sur le nombre total de bulletins valables.
4. Le cumul n'est pas autorisé. Il entraîne de facto la nullité du bulletin.

Il signale enfin que ce mode de nomination n'est valable qu'en l'absence d'un règlement général de commune. Il est donc provisoire et ne s'appliquera, en principe, qu'à la séance de ce soir.

Le président demande finalement si quelqu'un désire s'exprimer sur ce sujet.

M. D. Bunic demande si le vote au bulletin secret est indispensable pour la nomination du président du Conseil général. « Peut-on procéder par un lever de main ? »

Mme F. Nater précise que la demande porte uniquement pour les nominations du bureau du Conseil général.

Mise au vote, cette proposition est acceptée par 28 voix contre 8.

Le président demande aux groupes les candidatures pour le bureau du Conseil général, en commençant par la présidence.

Le groupe PLR, par M. J. Fehlbaum, propose que le candidat le mieux élu de la Grande Béroche assume la présidence du législatif de La Grande Béroche pour cette première année de législature. Il s'agit de M. Th. Pittet.

Sans autre candidature, M. Th. Pittet, PLR est élu à la présidence du Conseil général par acclamation.

Mme A. Hessler-Wyser, pour le groupe socialiste, propose Mme N. Vauthier au poste de vice-présidente.

Le Groupe des Verts, par l'intermédiaire de Mme Michèle Tenot Nicati, propose Mme S. Pantillon en tant que secrétaire.

Enfin Mme A. Hessler-Wyser, pour le groupe socialiste, propose M. D. Bunic comme secrétaire-remplaçant.

Tous les candidat(e)s présenté(e)s sont élu(e)s par acclamation.

M. G. Bertschi, président, demande enfin des propositions pour les deux questeurs.

M. J. Fehlbaum, PLR, propose que les deux plus jeunes membres du législatif prennent cette tâche.

Etant donné que Mme S. Pantillon est secrétaire et M. T. Egger est candidat au Conseil communal, M. M. Rognon et Mme Marika Kreis-Jaquet sont proposés et élus par acclamation.

Le bureau du Conseil général est ainsi formé :

a) président	:	M. Thierry Pittet
b) vice-présidente	:	Mme Nicole Vauthier
c) secrétaire	:	Mme Sera Pantillon
d) secrétaire remplaçant:		M. Dragan Bunic
e) deux questeurs	:	M. Maxime Rognon
	:	Mme Marika Kreis-Jaquet

M. G. Bertschi laisse la place aux membres du nouveau bureau du législatif.

6. Remplacement du bureau provisoire par le bureau du Conseil général nouvellement nommé.

M. Thierry Pittet, président, prend la direction de la séance. Il est accompagné des membres de son bureau.

Il remercie le Conseil général et s'exprime en ces termes :

« Mesdames, Messieurs les administratrices et administrateurs, Mesdames, Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs, je tiens à vous adresser mes vifs remerciements pour m'avoir placé à la présidence de ce premier Conseil général de La Grande Béroche. Mes remerciements vont également et évidemment à la population qui a soutenu mon élection et qui a placé mon nom dans son enveloppe de vote et qui m'a placé en tête des élus de ce Conseil général.

Je me permets de vous donner quelques mots, comme l'a fait M. G. Bertschi tout à l'heure, dans une voie un peu différente, et j'aimerais vous parler de votre travail et de notre rôle de conseillers généraux respectivement de conseillers communaux.

A l'occasion de cette première séance, il rappelle que Le Littoral-Ouest a travaillé depuis de nombreuses années pour fusionner des communes. Il y a certes eu quelques échecs mais je ne vais pas revenir là-dessus. Il y a surtout eu une décision du peuple ou des peuples en fin d'année 2016 de s'unir sous une même entité politique. Par ordre alphabétique vous les connaissez : Bevaix, Fresens, Gorgier Chez-le-Bart, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus forment aujourd'hui ou devrait-on dire depuis le 1^{er} janvier 2018, La Grande Béroche.

Mesdames et Messieurs, nous avons été élus car la population estime que nous pouvons être des dignes représentants pour mener à bien des tâches qui nous sont confiées. Nos expériences politiques, professionnelles, nos esprits d'analyse et de synthèse et nos connaissances spécifiques de la région et de la population doivent être mises au profit des citoyens, dans le cadre de ce Conseil général. Il s'agira de travailler assidument sur différents dossiers ne serait-ce que par respect pour la confiance qui nous a été accordée lors de l'élection du 18 juin dernier.

Mesdames et Messieurs, je veux que cette assemblée soit le théâtre de débats constructifs, d'idées partagées et de décisions ayant pour but le développement durable de notre commune tant sur les plans économiques, environnementaux que sociaux, culturels et bien d'autres encore.

Mesdames et Messieurs, je ne veux pas que ce Conseil soit le lieu de règlements de comptes déguisés, je ne veux pas que les oui et les non que nous devons prononcer lors de décisions motivées soit motivés par l'amitié ou la rancœur portée à l'égard du porteur de projet mais que nos décisions valident des dossiers ou des projets en tant que tel. La population en a assez des politiques qui se tirent dans les jambes au lieu de travailler de façon sérieuse et constructive.

Je vous recommande donc vivement, pendant les 4 prochains mois qui nous séparent de l'année 2018, de vous rencontrer pour mettre à plat les querelles, les différends du passé et de vous préparer à la construction de notre nouvelle commune. La tâche est importante et toute notre énergie devra y être consacrée. Perdre du temps sur des conflits du passé ne fera que nuire au bon fonctionnement de notre grande commune, de notre Grande Béroche.

Nous qui avons été élus, nous avons la responsabilité d'être à l'écoute des habitants de nos villages et de rapporter dans nos partis, dans nos groupes et dans ces Conseils, les besoins, les idées, les souhaits et les envies de nos concitoyens. Prenez le temps de les écouter. En effet, beaucoup de nos voisins ne s'intéressent plus forcément au civisme et à la politique en particulier. Ils ont été déçus par le passé : promesses non tenues, projets passés sous silence et j'en passe.

Soyez ambassadeur de la population qui vous a élu au sein de ce Conseil ainsi qu'auprès des autorités cantonales, chaque fois que l'occasion se présentera.

Je terminerai par ces quelques mots que j'ai l'habitude de dire lorsque je dois me présenter. Je m'appelle Thierry Pittet, j'habite à Fresens le plus beau village du monde. Et dès aujourd'hui, je m'appelle toujours Thierry Pittet et je vis à La Grande Béroche, la commune la plus belle du monde.

Bénédiction, prospérité à La Grande Béroche et à ses habitants.

Merci pour votre attention ».

7. Présentation des candidats au Conseil communal

Le président, M. Th. Pittet, demande les candidatures aux partis.

Sont présentés comme candidats, dans l'ordre :

M. J. Bergamin, pour l'Entente, propose M. Denis Pellaux.

Mme A. Hessler-Wyser, pour le groupe socialiste, propose MM. Tom Egger et Gilbert Bertschi.

Mme M. Tenot Nicati propose, pour le groupe des Verts, M. Joël Wahli.

M. J. Fehlbaum, prend la parole pour le groupe PLR. Dans la mesure où il a reçu la confirmation qu'il n'est pas possible d'ajouter des candidatures entre les tours mais qu'il est possible d'en retirer, il présente : MM. Nicolas Stucki, Marc Degrauwe, François Del Rio et Alexandre Béguin.

M. G. Bertschi, élu socialiste, demande la parole et fait savoir que l'ordre pourrait avoir une influence. Il demande une présentation par ordre alphabétique.

Cette demande est acceptée.

Le président procède et annonce les candidats pour leur présentation dans l'ordre suivant :

M. Alexandre Béguin – M. Gilbert Bertschi – M. Marc Degrauwe – M. F. Del Rio – M. Tom Egger – M. Denis Pellaux – M. Nicolas Stucki – M. Joël Wahli.

Le président remercie les candidats pour leur présentation.

8. Nomination de 5 membres au Conseil communal pour la période législative 2017-2020

Madame V. Pantillon, du groupe des Verts, demande s'il est possible de voter pour des personnes qui ne sont pas candidates. Est-il possible de mettre moins de 5 noms ?

Le président lui répond que ce n'est pas possible et que le bulletin serait nul et qu'en cas de cumul le bulletin est nul également. Il est possible d'inscrire moins de 5 noms.

M. J. Fehlbaum demande confirmation au président qu'il est possible de retirer des candidatures entre les tours.

M. Th. Pittet, président, confirme que cela est possible.

Les questeurs procèdent à la distribution des bulletins pour l'élection et à la récupération de ceux-ci dans une urne prévue à cet effet.

Le bureau se retire avec les questeurs pour dépouiller les bulletins.

Le PV du 1^{er} tour est remis en annexe au présent PV.

Sont nommés au Conseil communal après le 1^{er} tour (majorité absolue 21) :

M. Alexandre Béguin, avec 30 voix
M. Tom Egger, avec 24 voix
M. Gilbert Bertschi, avec 21 voix

M. J. Fehlbaum demande une interruption de séance, qui est accordée par le président, pour une durée de 10 minutes.

A la reprise de la séance, le président annonce le 2^{ème} tour avec uniquement 2 candidats à élire.

Les questeurs procèdent à la distribution des bulletins pour l'élection.

Le PV du 2^{ème} tour est remis en annexe au présent PV.

Est nommé au Conseil communal après le 2^{ème} tour :

M. Joël Wahli, avec 21 voix.

L'assemblée demande une interruption de séance, qui est accordée par le président, pour 10 minutes.

A la reprise de la séance, le président demande s'il y a des retraits de candidatures.

M. J. Fehlbaum, pour le PLR, annonce les retraits de candidatures de MM. Marc Degrauwe et Nicolas Stucki.

Le président annonce le 3^{ème} tour avec deux candidats en lice, MM. François Del Rio pour le PLR et Denis Pellaux pour l'Entente.

Les questeurs procèdent à la distribution des bulletins pour l'élection.

Le PV du 3^{ème} tour est remis en annexe au présent PV.

Est élu au Conseil communal après le 3^{ème} tour :

M. François Del Rio, avec 30 voix.

M. Th. Pittet, président, annonce une interruption de séance de 30 minutes pour la constitution du bureau du Conseil communal.

9. Communications du Conseil communal

M. Gilbert Bertschi prend la parole pour informer le législatif de la constitution du bureau du Conseil communal.

président	:	M. Gilbert Bertschi
vice-président	:	M. François Del Rio
secrétaire	:	M. Joël Wahli
secrétaire remplaçant	:	M. Alexandre Béguin
membre	:	M. Tom Egger

10. Lecture de l'arrêté proclamant l'élection des conseillers généraux en remplacement de ceux nommés au Conseil communal.

M. Th. Pittet, président, donne lecture de l'arrêté proclamant élu les conseillers généraux en remplacement des conseillers communaux élus.

MM. Marc Degrauwe et Jérémie Gaudichon, suppléants de la liste du parti libéral-radical de La Grande Béroche, liste à laquelle appartiennent 2 sièges vacants, MM. Hassan Assumani et Jacques Péter, suppléants de la liste du parti socialiste, liste à laquelle appartiennent 2 sièges vacants et M. Arvind Shah, suppléant du groupe des Verts, liste à laquelle appartient 1 siège vacant, sont proclamés élus au Conseil général.

L'arrêté de proclamation paraîtra dans la feuille officielle.

11. Appel des viennent ensuite proclamés élus en remplacement de ceux nommés au Conseil communal.

Le président invite les nouveaux élus à combler les rangs dans leur groupe et les félicite pour leur élection.

Ils sont applaudis.

12. Nomination d'une commission financière provisoire de 7 membres chargée d'examiner le budget de l'exercice 2018 et les éventuels autres dossiers ayant un lien avec la finance qui seront soumis au Conseil général jusqu'au 31 décembre 2017.

M. Th. Pittet, président, demande aux groupes de présenter les candidats.

Sont élus à la commission financière provisoire :

Mme M. Tenot Nicati pour le groupe des Verts, MM. J. Fehlbaum, Ch. Guinchard et J. Gaudichon pour le PLR, MM. André Alisson et Jacques Péter pour le groupe socialiste et M. F. Nussbaum pour l'Entente.

13. Nomination d'une commission législative provisoire de 7 membres chargée d'examiner le règlement général et les éventuels autres règlements qui seront soumis au Conseil général jusqu'au 31 décembre 2017.

M. Th. Pittet, président, demande aux groupes de présenter les candidats.

Sont élus à la commission législative provisoire :

Mmes C. Muster pour le PLR, V. Pantillon pour les Verts et M. Kreis-Jacquet pour le groupe socialiste, MM. Gilles Pierrehumbert et J. Fehlbaum pour le PLR, D. Bunic pour le groupe socialiste et Y. Guyot pour l'Entente.

14. Divers.

Personne ne demandant la parole, le président clos la séance à 22h47.

Le rédacteur du procès-verbal

Nicolas Pfund
Administrateur à Bevaix

Au nom du Conseil général
Le président La secrétaire

Thierry Pittet Sera Pantillon

Bevaix, le

Annexes : ment.